



Université  
Michel de Montaigne  
Bordeaux 3

devient  
**Université Bordeaux Montaigne**

# Conférence de presse

**Jeudi 12 décembre 2013**

**Le climat se réchauffe, l'université gèle !**

Journée d'alerte et de mobilisation à l'Université Bordeaux Montaigne

## Liste des intervenants et fonctions

- **Jean-Paul Jourdan**, président de l'Université Bordeaux Montaigne
  - **Linda Lawrance**, vice-présidente Formations
  - **Michel Pernot**, vice-président Recherche
- **Rémy Chapoulie**, vice-président au patrimoine et au système d'information

### **Les éléments du dossier de presse :**

- Invitation à la conférence de presse.
- Présentation et causes du budget de renoncement pour 2014, prise de parole du Président.
- Documents annexes
  - 1) Éléments chiffrés.
  - 2) Le projet de motion sur la situation budgétaire des Universités et le financement de l'ESR, proposée à l'assemblée plénière de la CPU du jeudi 17 octobre 2013, et signé par 17 présidents d'universités, dont Jean-Paul Jourdan, président de l'Université Bordeaux Montaigne.
  - 3) La motion de la CPU relative aux moyens des universités du 24 octobre 2013.
  - 4) Liste des intervenants à la conférence de presse : nom, fonction et photo.
- Communiqué intersyndical de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Université  
Michel de Montaigne  
Bordeaux 3

devient  
Université Bordeaux Montaigne

10 décembre 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le climat se réchauffe, l'université gèle !

#### Journée d'alerte et de mobilisation jeudi 12 décembre 2013 à l'Université Bordeaux Montaigne

Dans le cadre de la journée nationale de mobilisation des universités françaises, **l'Université Bordeaux Montaigne se mobilise le 12 décembre 2013** pour protester contre la 20aine de postes d'enseignants-chercheurs et de personnels administratifs qu'elle sera obligée de geler (faute de pouvoir les financer) et toutes les autres mesures d'austérité budgétaire auxquelles elle est contrainte, à la veille du vote de son budget 2014.

L'Université Bordeaux Montaigne tout en continuant d'assurer ce jour-là ses missions, souhaite protester publiquement contre ce qui lui apparaît être un budget de renoncement qui la plonge dans la plus grande incertitude.

En conséquence, l'équipe présidentielle appelle l'ensemble de la communauté universitaire à faire entendre sa voix le 12 décembre pour contester la trop grande rigueur budgétaire qui risque de l'empêcher d'accomplir sa mission essentielle de service public.

L'équipe présidentielle invite aussi tous les représentants des médias locaux, régionaux et nationaux à :

#### une conférence de presse organisée lors de cette journée

**jeudi 12 décembre 2013 à 11h00**

salle Montaigne  
Bâtiment administration  
Domaine universitaire  
33607 Pessac cedex  
Tram B arrêt Montaigne-Montesquieu

*Merci de bien vouloir nous signaler votre venue par mail*


#### Contact presse :

Service communication - [isabelle.froustey@u-bordeaux3.fr](mailto:isabelle.froustey@u-bordeaux3.fr) - Tél. 05 57 12 15 98

Le service communication reste à votre écoute pour tout complément d'information.

Accédez au [site internet](#) et au [site étudiant](#)

Consultez notre [Scoop'it!](#) : l'Université Bordeaux Montaigne dans les médias.

Rejoignez-nous sur 

## L'Université Bordeaux Montaigne c'est :

- **La 4ème université en France la plus spécialisée en lettres, langues, arts et sciences humaines.**
- **15 253 étudiants** (+ 590 étudiants par rapport à la rentrée 2012) dont 2 598 nouveaux bacheliers. Les inscriptions en licence représentent 59% des inscrits.
- Une recherche très performante : **13 équipes de recherche classées A ou A+** par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.
- **1 000 personnels**, 3 UFR, 2 Instituts et 2 départements.
- **90 Millions € de budget**, dont 83 % de masse salariale.
- **75 000 m<sup>2</sup> de bâtiments** sur le campus Talence-Pessac-Gradignan, sur le site Renaudel (Bordeaux centre) et une antenne délocalisée à Agen.

## **Prise de parole de Jean-Paul Jourdan,** **président de l'Université Bordeaux Montaigne**

*Seul le discours prononcé fait foi*

Ce 12 décembre, l'Université Bordeaux Montaigne s'associe en tant qu'établissement à la journée nationale de mobilisation des universités.

C'est l'occasion pour moi de faire le point sur sa situation et les perspectives budgétaires 2014, particulièrement en terme d'emplois.

La campagne d'emploi 2014 s'inscrit dans un contexte national et local de grandes contraintes pesant sur le budget des universités.

Dans une université de sciences humaines comme la nôtre, où la masse salariale représente plus de 83% de l'ensemble du budget, soit plus de 70 Millions d'euros sur 90, le lien étroit entre la campagne d'emploi et la préparation du budget apparaît déterminant. Le taux d'exécution budgétaire de la masse salariale de l'année 2012 s'est établi à 99,79 %. Celui de 2013 sera plus proche encore de 100%. Cela signifie que nous ne disposons à l'heure actuelle d'aucune marge de manœuvre en termes de masse salariale et que tout nouveau déséquilibre budgétaire consécutif à une réduction des recettes doit se traduire par des mesures coercitives. Or, pour 2014, la perspective (car nous n'avons toujours pas connaissance de notre dotation) est celle d'une diminution supplémentaire de nos recettes par suite du gel de crédits décidé par le Ministère. Cette nouvelle diminution vient s'ajouter à celle de 2013, pour un montant global de l'ordre de 750 000 €

Il y a pour nous la nécessité de maintenir la stabilité budgétaire permettant de démontrer la viabilité à moyen et long terme du choix de notre communauté de ne pas intégrer le projet de fusion des universités bordelaises. Notre établissement doit ainsi faire la preuve, contre toutes les idées reçues du moment, qu'un établissement de taille humaine peut trouver l'équilibre entre le maintien de ses activités pédagogiques et scientifiques et sa stabilité budgétaire. Il s'agit également de redonner à l'établissement les moyens de dégager dès 2015 des marges de manœuvre pour mettre en œuvre notre projet d'établissement et notamment l'objectif de réussite en licence.

Dans la recherche de cet équilibre, s'ajoutant aux mesures prises les années précédentes et à la diminution opérée en septembre 2013 de 4 « équivalent temps plein » parmi les personnels administratifs, nous réduirons en 2014 de 10% nos dépenses de fonctionnement : les moyens alloués aux unités de formation, aux équipes de recherche à l'école doctorale, à la politique scientifique de l'établissement, aux Presses Universitaires de Bordeaux, aux bibliothèques... Nous réduirons notre offre de formation d'au moins 2000 heures.

Nous devons agir surtout sur le taux d'occupation des emplois\*. Il convient de rappeler ici que l'Etat a défini le socle de masse salariale qu'il nous a transféré au moment du passage à l'autonomie financière (RCE) sur la base d'un taux d'occupation de 92% de nos emplois en 2010. Or depuis 2012, ce taux augmente et n'est pas financé par l'Etat, **l'université assumant donc la différence**. Pour les seuls enseignants, la dépense supplémentaire en masse salariale représente 800 000€ par an.

**Nous n'avons d'autre solution, alors que notre dotation de fonctionnement est diminuée et tandis que notre masse salariale augmente, que de baisser le taux d'occupation de nos emplois.**

*Taux d'occupation des emplois : ratio entre le nombre d'emplois de titulaires et le nombre de titulaires occupant ces emplois*

- **Concernant les enseignants**, l'établissement est amené à **geler 10 postes d'enseignants-chercheurs vacants**, c'est-à-dire que ces postes ne seront pas remis au concours.  
⇒ gel de 4 postes sur 10 vacants à l'UFR Humanités, gel de 5 postes sur 12 vacants à l'UFR langues et civilisations et gel d'1 poste sur 2 vacants à l'IUT.
- **Concernant les postes dits « FIORASO »** qui doivent nous être alloués pour 2014 et dont nous ne connaissons toujours pas le nombre, mais que l'on peut raisonnablement estimer à 10, il nous faut également les geler, c'est-à-dire n'opérer aucun recrutement sur ces supports.
- **Concernant les 18 emplois de personnels administratifs (BIATSS) actuellement vacants**, 2 seront gelés, 11 serviront à l'application de la loi SAUVADET (résorption de la précarité) 2 autres à des recrutements particuliers (PACTE et Bénéficiaire de l'obligation d'emploi), 1 à une régularisation de situation et **seulement 2 postes seront ouverts au concours**, ce qui ne signifie pas 2 personnels supplémentaires.

**Rappelons que l'Université Bordeaux Montaigne se situe au 74<sup>e</sup> rang sur 77 universités françaises en ce qui concerne son taux d'encadrement administratif.**

**Nous savons aussi que pour assurer la totalité des heures d'enseignement de notre offre de formation avec des enseignants titulaires, l'université aurait besoin de 82 postes supplémentaires.**

**La campagne d'emploi 2014 n'améliorera en aucun cas cette situation.**

## Documents annexes

### 1/ Éléments chiffrés supplémentaires

Les conséquences de l'austérité budgétaire pour notre communauté.

Quel impact pour un étudiant chez nous :

#### 1) Côté personnel enseignant

##### **Il nous manque 82 enseignants**

Le différentiel entre la charge pédagogique et le potentiel statutaire révèle un déficit de 82 postes.

A titre d'exemple :

- 11 en arts du spectacle
- 10 arts plastiques
- 6 en philo et 6 en information et communication
- 7 en anglais
- 5 en japonais et 5 en chinois
- ...

#### 2) Budget des UFR - 10%

concrètement cela veut dire :

- **moins de projets pédagogiques** (ex. les sorties de terrain en géographie sont moins nombreuses et moins)

- **moins d'argent pour accompagner les associations étudiantes dans leurs différents projets.**

Aujourd'hui on se pose la question du financement de la trousse de l'infirmière, 3000€ !

#### Côté étudiants, on rappellera :

Le pourcentage de néo-bacheliers issus de PCS (*professions et catégories socioprofessionnelles*) défavorisés est de 24,4% pour notre université contre 22,1 pour la moyenne nationale (source Ministère).

**Pourtant notre mission de service public consiste bien à accueillir tous les néo-bacheliers.**

Actuellement nos groupes de TD comptent des effectifs de 40 étudiants, sans compter les étudiants en mobilité entrante, or nous savons que les étudiants moins armés (Bac pro/techno) devraient bénéficier d'un meilleur suivi pour les aider à ne pas décrocher, améliorer leurs chances. Un effectif de 20 par TD serait préférable.

Plus de 30% des étudiants de LCE et LEA s'inscrivent tardivement via la procédure complémentaire d'APB.

Ces étudiants s'inscrivent souvent par défaut et réussissent moins bien et nécessiteraient donc plus de moyens d'accompagnement/remédiation. Avec plus de moyens l'université pourrait mettre en place un semestre ou une année rebond, des cours en ligne pour les dispensés ou pour la remédiation.

Cette année nous avons **300 étudiants en plus** en L1 et 600 de plus en tout.

**15 253 étudiants (contre 14663 en 2012-13) soit une hausse de 4% dont 2 598 nouveaux bacheliers (contre 2300 en 2012-13) et 74% originaires de l'académie de Bordeaux et 59% sont inscrits en licence.**

Avec l'augmentation du nombre d'étudiants nous avons forcément plus de groupes mais pas plus d'enseignants et donc plus de chargés de cours et moins de titulaires qui enseignent en première année.

**Côté BIATSS**, nous sommes à la 74ème place sur 77 pour le nombre d'emplois BIATSS par étudiant. Le besoin de postes est donc évident !

### **Côté bâtiments**

L'Opération Campus considère que plus de la moitié de nos espaces sont en état "vétustes" (30%) ou "vétustes à restaurer lourdement" (source Opération Campus CA 12 juillet 2013).

Le Rapport Annuel de Performance rappelle que 25% de nos locaux étaient classés en avis défavorable à l'accueil du public par la Commission de Sécurité en 2010 et que, malgré tous les efforts déployés depuis, il en reste encore 12% fin 2013.

### **Côté recherche**

La rigueur budgétaire imposée par la loi du – 10% qui nous est imposée a des effets négatifs sur la politique de la recherche :

- en matière de budget consacré aux équipes,
- en matière de budget consacré à la politique scientifique de l'établissement. La possibilité de financer des projets émergents mobilisant plusieurs collègues de différentes équipes est fragilisée.

Cet élément de rigueur nous contraint mécaniquement à envisager d'augmenter les prélèvements sur contrats afin de pouvoir maintenir le financement de la recherche mais ceci risque de « plomber » toutes les initiatives individuelles d'excellence au sein d'une université comme la nôtre.

La direction de la recherche a déjà subi la perte d'un emploi dédié à la gestion financière des équipes de recherche.

Aujourd'hui la difficulté est plus grande encore d'organiser une politique de la recherche au niveau de l'établissement.

**Il nous faudrait mobiliser encore plus de crédits pour améliorer les conditions de travail des personnels, d'accueil des étudiants et qui permettrait d'avoir les marges de manœuvre suffisantes pour une conduire une vraie politique de service public de l'enseignement supérieur.**



2/ Le projet de motion sur la situation budgétaire des Universités et le financement de l'ESR, proposée à l'assemblée plénière de la CPU du jeudi 17 octobre 2013, et signé par 17 présidents d'universités, dont Jean-Paul Jourdan, président de l'Université Bordeaux Montaigne.

**Projet de motion sur la situation budgétaire des Universités et le financement de l'ESR, proposée à l'assemblée plénière de la CPU du jeudi 17 octobre 2013**

Voilà maintenant plusieurs mois que la nouvelle loi Enseignement Supérieur et Recherche (ESR) a été votée. Dans la continuité de la LRU, elle consacre l'autonomie budgétaire des Universités et n'apporte aucune solution aux problèmes de sous-financement de l'ESR. Elle n'a été accompagnée d'aucune loi de programmation pourtant demandée avec insistance par l'ensemble de la communauté universitaire. L'insuffisance des moyens dont disposent les universités pour l'accomplissement de leur mission de service public, la situation budgétaire critique de nombreuses universités les mettent gravement en difficultés et rendent caducs les objectifs annoncés par le Président de la République visant à faire de la jeunesse, de l'éducation et de la société de la connaissance une grande priorité nationale.

L'état très dégradé de leurs finances pousse un grand nombre d'universités à mettre en place des plans de rigueur sans précédents: gel de postes vacants, gel d'une grande partie des 1000 emplois créés en 2013, non-reconduction d'emplois contractuels, baisse des heures complémentaires aggravant le sous-encadrement des étudiants, fermeture d'options, augmentation du nombre d'étudiants en TD au-delà du raisonnable, réduction drastique de l'offre de formation, non-exécution de travaux de maintenance, menace de fermeture des sites délocalisés... Cela se traduit par une dégradation des conditions d'étude et de vie des étudiants et de travail des personnels donnant lieu à de plus en plus de situations de souffrance au travail.

En réponse à cette situation, le gouvernement ne compense pas le solde du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) en constante augmentation pour la plupart des universités, responsable en grande partie de leur déficit. Il ne compense pas les frais d'inscription dont les boursiers sont exonérés. Il nous annonce de nouvelles missions avec un budget de fonctionnement en baisse. Il pérennise le Crédit Impôt Recherche extrêmement coûteux pour les finances publiques et qui, de l'avis même de la Cour des comptes, a montré son inefficacité. Il annonce à contre-courant de nos difficultés, un nouveau Programme d'Investissements d'Avenir (Equipex, Idex...) dans la continuité de celui initié par le gouvernement précédent et dont aucun bilan partiel n'a été fait. Ce programme, risque d'être mis en oeuvre au détriment des financements récurrents qui nous font cruellement défaut. Il va mobiliser encore une fois une grande partie d'entre nous dans une nouvelle course effrénée à l'excellence, qui risque de perturber, au lieu de les accompagner, les dynamiques de coopération déjà engagées et les processus de regroupement des établissements prévus par la loi.

Nous tenons à rappeler que nos préoccupations sont d'ordre vital et que la situation budgétaire de l'université de Montpellier 3, médiatisée ces derniers temps, est critique, avant tout du fait du désengagement de l'Etat. Cette situation est celle de nombreuses autres universités, et elle va rapidement devenir celle de toutes les universités françaises si le gouvernement continue à se désengager du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Convaincus de la nécessité de maintenir un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité, accessible au plus grand nombre, nous demandons à l'Etat d'assumer ses responsabilités vis-à-vis des Universités. Nous n'avons pas été élu(e)s pour réduire les postes, diminuer les crédits consacrés à la formation, la recherche, la documentation ou la vie étudiante, quand l'avenir économique et social de notre pays et de l'Europe suppose que la Nation investisse pour produire de nouvelles connaissances et de l'innovation en portant à 3 % du PIB son effort pour la recherche et pour amener 50% d'une classe d'âge au niveau bac+3. Notre responsabilité est aujourd'hui de préserver l'offre de formation et le potentiel de recherche de nos établissements, dans toute leur richesse et leur diversité. Nous demandons que la masse salariale des Universités soit sécurisée, que soient programmées dès maintenant les étapes permettant le financement de l'ESR par la mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de l'emploi scientifique, dans les universités et les organismes, intégré dans une loi de programmation budgétaire. Il en va de l'avenir culturel, scientifique, technologique et industriel de notre pays.

Projet de motion soutenue par :

Mohamed Amara, président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Jacques Bahi, président de l'Université de Franche-Comté Besançon

Fabienne Blaise, présidente de l'Université de Lille 3

Lise Dumasy, présidente de l'Université Stendhal-Grenoble 3

Rachid El Guerjouma, président de l'Université du Maine Le Mans – Laval

Anne Fraïsse, présidente de l'Université de Montpellier 3

Yves Jean, président de l'Université de Poitiers

Jean-Paul Jourdan, président de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3

Christine Gangloff, présidente de l'Université de Haute Alsace

Yannick Lung, président de l'Université de Bordeaux 4

Jean-Michel Minovez, président de l'Université de Toulouse 2 Le Mirail

Mohamed Ourak, président de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis

Jean Peeters, président de l'Université de Bretagne-Sud

Pascal Reghem, président de l'Université du Havre

Mohamed Rochdi, président de l'université de la Réunion

Jean-Paul Saint André, président de l'Université d'Angers

Danielle Tartakowsky, présidente de l'Université Paris 8

### 3/ La motion de la CPU relative aux moyens des universités du 24 octobre 2013



24/10/2013

---

#### Motion relative aux moyens des universités

---

La crise mondiale affecte fortement la France. Chacun est appelé à se mobiliser pour sortir de cette situation et travailler à la construction de notre avenir collectif. Dans ce contexte, les pays qui choisissent d'investir notamment dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche malgré les difficultés prennent nécessairement une longueur d'avance. La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche qui vient d'être votée en prend acte dans ses attendus.

Oui nous avons besoin de former plus de jeunes diplômés pour préparer la France de demain.  
Oui nous avons besoin de permettre à toute personne, à tout âge, d'acquérir de nouvelles compétences pour s'adapter à un marché du travail et un monde en évolution.  
Oui nous avons besoin de donner des perspectives aux jeunes chercheurs, leur donner les conditions dans lesquelles ils pourront mettre leur inventivité au profit de nos laboratoires et donc de notre pays.  
Oui nous avons besoin de traduire les résultats de nos recherches en innovation pour soutenir l'effort de compétitivité de nos entreprises.

Or nos universités ne peuvent pas, dans les conditions actuelles, jouer pleinement le rôle que les Français attendent d'elles et faire leurs les objectifs annoncés par le Président de la République visant à faire de la jeunesse, de l'éducation et de la société de la connaissance une grande priorité nationale !

Il est en effet bien établi que la situation financière des universités s'aggrave inexorablement d'année en année. Elle est la conséquence de l'absence de compensation par l'Etat de l'augmentation mécanique de la masse salariale des fonctionnaires : la liste des charges transférées non compensées est longue et finit par peser lourdement sur leur budget. Par ailleurs, les nouvelles missions confiées aux universités et les nouveaux objectifs qui leur sont fixés sont de plus en plus nombreux, alors même que certaines sources de financement qui correspondent pourtant à ces missions leur sont difficilement accessibles.

Ces dernières années, les universités se sont engagées dans des politiques responsables de saine et bonne gestion afin de faire face à cette situation : elles ont réalisé les économies qui pouvaient être faites, ont procédé à des mutualisations de services et d'activités ; certaines d'entre elles, de plus en plus nombreuses, ont dû effectuer des prélèvements significatifs sur leurs fonds de roulement pour assurer leur fonctionnement courant. Elles ont aussi conduit une forte politique partenariale avec le monde économique et les entreprises pour être à la fois actrices du développement économique des territoires et pour accroître leurs ressources propres.

Aujourd'hui, les solutions utilisées et les efforts consentis atteignent leurs limites. Il est de notre rôle et de notre responsabilité de dire que la situation à laquelle nous sommes confrontés sera bientôt intenable pour la majorité de nos établissements. A court terme, l'ensemble des universités françaises risque de ne plus pouvoir assurer les missions de service public que l'Etat leur a assignées.

Alors que nous attendions depuis longtemps les 1000 postes qui seront attribués chaque année à l'enseignement supérieur au cours de ce quinquennat pour converger vers les standards internationaux, nous constatons que la masse salariale annuelle correspondant à ces postes (60 M€) compensera à peine, en 2013, l'augmentation mécanique des coûts de la masse salariale existante des universités, liés, principalement, à l'ancienneté des personnels, dit Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Des universités sont amenées à geler ces postes pour équilibrer leurs comptes.

Attachés à préserver la nécessaire autonomie des universités et en tant que présidents responsables, investis d'une mission de service public, nous ne pouvons accepter que cette pression continue sur la situation financière des universités se traduise par une dégradation des conditions d'étude de nos étudiants, en particulier des plus fragiles d'entre eux.

Comme nous l'avons affirmé aux Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la situation de notre pays et de nos universités exige une loi cadre de programmation comprenant notamment un plan ambitieux et pluriannuel de promotion de l'emploi scientifique.

Aujourd'hui il y a urgence à agir et notre appel est donc très simple :

1. **Nous demandons à l'Etat de tenir ses engagements, c'est-à-dire l'application de la règle du « décideur-payeur ».** Les universités assument déjà les conséquences financières de leurs propres décisions. L'Etat doit faire de même et, notamment, sécuriser les masses salariales des établissements. Il doit compenser les transferts de charges : GVT, extension du CAS pension du titre 3, mesures catégorielles et sociales ainsi que la compensation des droits d'inscription des étudiants boursiers à l'euro près. En l'absence d'une telle mesure, ce sont les universités qui accueillent le plus de boursiers qui sont les plus appauvries.
2. Nous demandons que les objectifs et les missions nouvelles soient financés intégralement. En particulier l'objectif, que nous partageons, de faire passer 50% d'une classe d'âge au niveau Licence, correspond à une augmentation de 20% de nos effectifs en licence. Cela ne pourra pas se faire à budget constant. Il en va de même de notre investissement dans la formation professionnelle, en particulier pour que le nombre d'apprentis dans le supérieur soit doublé. **Cet objectif ne pourra pas être atteint si les mécanismes de collecte de la taxe d'apprentissage ne sont pas profondément revus afin que nous ayons un lien direct avec les entreprises.** Enfin, nos ambitions en matière de numérique et de transition écologique se mesureront à la hauteur des investissements qui leur seront consacrés.
3. Les ambitions affichées en matière de recherche et d'innovation dont notre pays a besoin pour soutenir sa compétitivité à long terme nécessitent, pour produire de nouvelles connaissances et de l'innovation, que soit **porté à 3 % du PIB l'effort de la Nation** pour la recherche. De plus, une part importante du financement de la recherche provient de contrats qui ne prévoient pas réellement les coûts d'infrastructures. En résumé, plus on a de contrats plus cela coûte à l'université qui doit assurer l'hébergement, l'équipement, et de nombreuses charges pour que le contrat puisse être honoré. Il est urgent de **mettre en place un préciput<sup>1</sup>** (contribution aux frais de gestion et aux frais d'environnement) **à un niveau correct (25%)** permettant aux universités d'assumer les coûts réels de structure.

<sup>1</sup> Le préciput est une part forfaitaire d'un contrat (ou d'une subvention) de recherche permettant à l'établissement bénéficiaire de payer les surcoûts (locaux, fluides, fonctionnement...) liés à ce surcroît d'activité. Le préciput varie de 0% à 20% en fonction des contrats et des « donneurs d'ordre ».

4. **L'accompagnement des processus de fusion et de regroupements territoriaux doit s'appuyer sur des moyens nouveaux**, autres que la création des 1000 emplois annuels, et ne pas conduire au redéploiement de ceux prévus pour la convergence entre établissements.
5. Les futurs appels à projet du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA2) doivent marquer une évolution par rapport à la logique des PIA1, afin qu'ils permettent de tirer chaque site vers le haut. Ils doivent donc prendre en compte, au-delà **de la qualité scientifique des projets, le nécessaire soutien aux politiques de sites sur les territoires en pleine restructuration suite aux dispositions de la loi du 22 juillet 2013.**
6. Nous demandons que soient définies dès maintenant les étapes permettant le financement de l'ESR par la mise en œuvre d'un **plan pluriannuel de l'emploi scientifique**, dans les universités et les organismes, intégré dans une loi de programmation budgétaire.

#### 4/ Liste des intervenants



**Jean-Paul Jourdan**, président de l'Université Bordeaux Montaigne - Professeur Histoire contemporaine



**Linda Lawrance**, vice-présidente Formations - Professeur agrégé Anglais



**Michel Pernot**, vice-président Recherche - Chercheur CNRS à l'IRAMAT



**Rémy Chapoulié**, Vice-président délégué au patrimoine et au système d'information - Professeur Physique appliquée a l'histoire de l'art et archéologie

# **Communiqué intersyndical**

## **de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

### **L'austérité étrangle les universités et les organismes de recherche. Desserrons l'étau !**

Le désengagement de l'Etat se traduit par de nombreux gels et suppressions de postes dans les universités et les organismes. Toutes les catégories de personnels sont concernées, enseignants-chercheurs, chercheurs, bibliothécaires, ingénieurs, techniciens, administratifs. De nombreux contrats de CDD ne sont pas renouvelés, malgré les besoins. Le gouvernement sacrifie l'avenir des jeunes qui ne pourront plus postuler aux postes supprimés ou gelés. Les témoignages sur les difficultés budgétaires qui remontent de toutes les universités mettent notamment en question le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies et les Partenariats Public/Privé. Certains établissements n'échappent qu'in extremis à une situation de cessation de paiement. Partout, au motif de sauver les formations, les seuils d'encadrement des étudiants sont relevés, on fait pression sur les collègues pour effectuer gratuitement des heures complémentaires ou transformer les heures de cours en heures de TD, on recherche les économies d'échelle dans tous les secteurs. Les étudiants en sont les premières victimes.

Dans les organismes, avec un budget recherche pour 2014 annoncé encore une fois en baisse, on ne renouvelle au mieux qu'une partie des départs. Certains comme l'IRSTEA annoncent une année 2014 sans aucun recrutement, l'IRD prévoit seulement 8 postes au concours chercheurs et aucun en ITA, et le CEA un plan de réduction du nombre de personnels. Tous évoquent des années 2015 et 2016 catastrophiques.

Dans ce contexte de pénurie, les cas de souffrance au travail se multiplient. La mise en place de la loi Fioraso et des communautés d'universités et d'établissements, souvent accompagnée de fusions d'universités, menées au pas de charge, conduiront à des réorganisations et des regroupements de services qui risquent d'aggraver encore les conditions de travail et réduire l'emploi. C'est dans ce contexte aussi que se préparent des modifications statutaires qui maintiennent la possibilité de modulation des services pour les enseignants-chercheurs. Dans ces conditions, le Service public d'Enseignement supérieur et de Recherche n'a plus les moyens d'assurer la qualité de ses missions, au service du plus grand nombre.

En outre, avec le gel du point d'indice depuis 3 ans et le nombre de promotions en baisse, le pouvoir d'achat des personnels titulaires et précaires régresse et nombre d'entre eux, notamment les catégories C et B, sont en voie de paupérisation. La précarité n'est nullement résorbée et peut atteindre 30 à 40 % de l'effectif de certains laboratoires et services.

Il est urgent que la gestion des personnels et de la masse salariale de l'enseignement supérieur revienne au niveau ministériel et que de véritables augmentations des budgets récurrents soient consenties. Cela implique notamment de revenir en profondeur sur la logique du Crédit d'Impôt Recherche, véritable niche fiscale, qui sert aujourd'hui surtout à financer des intérêts privés par des stratégies de contournement fiscal, avant que de servir l'intérêt général. Une telle mesure permettrait de dégager des recettes budgétaires à même de financer le service public et son développement.

Il est temps de réagir !

Les organisations soussignées s'adressent solennellement au gouvernement pour qu'il donne immédiatement aux

établissements les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Les organisations soussignées s'opposent aux mesures d'austérité mises en œuvre dans les établissements et appellent les personnels des universités et des organismes de recherche à intervenir collectivement pour s'opposer à toutes les mesures d'austérité budgétaire qui seront présentées dans les conseils d'administration qui vont se tenir ces prochains jours. Assemblées Générales, rassemblements, pétitions, motions, refus de vote ou vote contre les budgets, journées « fac morte ou université en lutte », information à la presse et au public ... . Les formes d'action sont multiples et doivent être décidées localement.

Au-delà des initiatives locales indispensables, les organisations appellent à une journée nationale d'action et de grève dans les établissements, laboratoires, formations et services :

- contre l'austérité : pas de suppression d'emplois et arrêt des gels de postes, pour un abondement de la masse salariale permettant de couvrir toutes les dépenses de personnel et des crédits récurrents permettant le fonctionnement des universités et des organismes de recherche,
- retour à une gestion nationale et ministérielle des personnels et de la masse salariale des établissements d'enseignement supérieur,
- pour l'amélioration du pouvoir d'achat de tous et le développement de l'emploi. Il faut notamment la création d'un nombre de postes suffisants pour qu'une réelle possibilité d'intégration soit offerte aux personnels précaires,
- pour revenir sur les réformes de l'ESR mises en œuvre depuis 2005 ( loi Pacte pour la Recherche, loi sur les Libertés et les Responsabilités des Universités, loi du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche....) ,

## **Le jeudi 12 décembre 2013 : Manifestation à Paris en direction du MESR et en régions en direction des préfetures ou des rectorats et des délégations d'organismes**

### **Les organisations signataires :**

CGT (SNTRS, INRA, FERC-Sup), FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNEP), UNSA (SNPTES, SUP-recherche), Solidaires (SUD-Recherche-EPST, SUD-Education), FO (SNPREES)

Paris, le 28 novembre 2013